



Baie-Comeau

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2026-1161
REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2026-1147 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT 2006-698 CONCERNANT LES USAGES CONDITIONNELS**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance publique tenue le 20 avril 2026, le conseil municipal a adopté le règlement ci-haut mentionné.
2. Le règlement est entré en vigueur le 21 mai 2026, date d'émission du certificat de conformité de la MRC de Manicouagan.
3. Ce règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville au www.ville.baie-comeau.qc.ca sous l'onglet « Services – Réglementation – Règlements principaux – Règlements / Adoption 2026 » ou aux heures habituelles de travail au Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale, situé à l'hôtel de ville au 19, avenue Marquette à Baie-Comeau.

Baie-Comeau, le 26 mai 2026

**M^e Clémence Richard, greffière
et directrice des affaires juridiques**